

AVIS AU PUBLIC

Impôt foncier - Fixation des taux multiplicateurs pour l'année d'imposition 2025

Par délibération du 15 juillet 2024 le conseil communal a arrêté les taux fonciers à appliquer pour l'année d'imposition 2025 en matière d'impôt foncier :

IMPOT FONCIER (%)							
Date délibération	IF A	IF B1	IF B2	IF B3	IF B4	IF B5	IF B6
15.07.2024	500	750	1000	250	250	1000	1000

Les taux fonciers seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.

APPROBATION (ART. 107bis (1) LC)

Autorité supérieure	Date	Références
Grand-Duc	11/09/2024	/

Roeser, le 24 septembre 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins,



Jungen Tom, bourgmestre



Thiry Olivier, secrétaire ff